

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 29 MARS 2023

DÉLIBÉRATION  
N° 2023-03-DEL-191

OBJET :  
FINANCES –  
ATTRIBUTION D'UNE  
SUBVENTION AU  
CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
(CCAS) POUR L'ANNÉE  
2023

RAPPORTEUR :  
M. LE MAIRE

NOMBRE DE  
CONSEILLERS EN  
EXERCICE : 33

PRESENTS / :  
REPRESENTES : 33

VOTANTS : 33

Le 29 mars 2023 à 19h00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 23 mars 2023  
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Madame Valérie LENORMAND, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Paméla BUQUET-MAIRE, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Valérie LEFUEL-DUVAL à Madame Catherine EVANO,  
Monsieur Hakan KARACIGER à Monsieur Philippe DA-RIN,  
Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES,  
Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST,  
Madame Paméla BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON,  
Monsieur Hassan AHSSAKOU à Madame Sophie KERIGNARD,  
Monsieur Fernando MENDES à Madame Bérengère VOILLOT,  
EXCUSÉ(S) :

ABSENT(S) :



**OBJET : FINANCES – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE (CCAS) POUR L’ANNÉE 2023**

**VU** les articles L. 123-4 et suivants du Code de l’action sociale et de la famille,

**VU** l’avis rendu par la Commission des Finances et des ressources humaines dans sa séance du 23 mars 2023,

**CONSIDÉRANT** que la Commune de Triel-sur-Seine verse annuellement une subvention d’équilibre au Centre Communal d’Action Sociale, afin de participer aux dépenses de celui-ci.

**CONSIDÉRANT** qu’il est proposé de verser une subvention d’un montant de 300 000 € pour l’exercice 2023

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur en ses explications et en avoir délibéré **à l’unanimité**,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : D’ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de 300 000 € au Centre communal d’action sociale (CCAS) pour l’exercice 2023.

**ARTICLE 2 : D’INSCRIRE** les crédits correspondants au chapitre 65 article 657362 au budget 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,  
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



La secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l’objet d’un recours administratif préalable devant le Maire, ou d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l’État (préfecture, contrôle de légalité) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles, 1<sup>er</sup> bureau de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : [greffe@versailles.juradm.fr](mailto:greffe@versailles.juradm.fr)  
<https://www.telerecours.fr/>

Accusé de réception en préfecture  
078217806240-20230329-2023-03-DE-191-DE  
Date de réception en préfecture : 21/04/2023